

00412

COMITE PERMANENT INTERETAT  
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL  
CILSS

---

PARTICIPATION DES POPULATIONS A UN MEILLEUR  
EQUILIBRE SOCIOECOLOGIQUE EN MILIEU RURAL SAHELien  
LE NIGER

---

JANVIER 1989

ABOUBACAR ISSA

00412

COMITE PERMANENT INTERETATS  
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL  
CILSS



PARTICIPATION DES POPULATIONS A UN MEILLEUR  
EQUILIBRE SOCIOECOLOGIQUE EN MILIEU RURAL SAHELIER

LE NIGER

JANVIER 1989

ABOUBACAR ISSA

## P R E F A C E

Le présent document a été rédigé à la demande du CILSS en vue d'une réunion qui se penchera sur la problématique de la participation des populations aux actions de protection de l'environnement. Il a été constaté dans les pays du CILSS une dégradation continue du milieu naturel malgré une prise de conscience des principaux acteurs du Développement (Etat, populations et Bailleurs de fonds).

Les reproches faites à ces acteurs sont d'une part l'insuffisance des moyens investis dans la lutte contre la désertification et l'inadéquation des politiques de développement rural qui sont restés sectorielles, d'autre part.

Cette inadéquation s'est traduite dans les faits <sup>par une</sup>/faible participation des populations rurales aux stratégies et politiques des Etats en la matière.

Les analyses faites à plusieurs Forum nationaux et internationaux nous ont orienté sur le choix des variables de l'équation désertification ; il est connu que les modifications des facteurs climatiques ne peuvent être obtenus à moyen terme. Par contre, infliger des attitudes aux hommes et modifier leur comportement vis-à-vis des ressources naturelles est un choix politique. Au plan des techniques un potentiel important existe au sein des pays du CILSS réunis qui attend d'être organisé et inséré dans l'occupation paysanne de l'espace.

Les années de bonne pluviométrie ont démontré que le milieu naturel n'est pas à la limite de ses capacités et que l'état actuel de désertification au Sahel n'est pas irréversible.

Les recommandations du présent document se sont faites sur les bases suivantes :

- Les tableaux d'ensemble sombres des différents projets sectoriels achevés ou en cours dissimulent des résultats qui ont dépassé les prévisions les plus optimistes, il convient d'en sélectionner les meilleures approches.

- Au Sahel, tout producteur rural est à la fois agriculteur, éleveur et forestier.

Cette observation nous impose une démarche multisectorielle et intégrée des projets et non une juxtaposition d'opérations sectorielles.

- La révision du statut des ressources naturelles est une condition de réelle prise en charge de leur gestion par les populations rurales.

- Au plan technique, les solutions à l'évolution actuelle des écosystèmes sahéliens seront endogènes, à côté de leur dégradation existe des mécanismes naturels de leur régénération.

Nos suggestions ne seront pas nouvelles ; elles prendront plutôt en compte les acquis et les erreurs des stratégies antérieures.

S I G L E S

PUSF = Projet Planification Utilisation des Sols et Forêts.

CES/DRS = Conservation des eaux et du sol/Défense et restauration des sols.

ONAH = Office National des Aménagements hydroagricoles.

C N C A = Caisse Nationale de Crédit Agricole.

F A O = Food and Agriculture Organization.

P N U D = Programme des Nations Unis pour l'Environnement Alimentaire Mondial.

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGES</u>
- Préface	
I. Présentation du Pays.....	1
1.1. Situation géographique et économique.....	1
1.2. Secteurs du développement rural.....	1
1.2.1. Le secteur de l'agriculture.....	1
1.2.1.1. Les cultures sèches.....	2
1.2.1.2. Les cultures irriguées.....	2
1.2.2. Le secteur de l'environnement.....	3
1.2.2.1. La Forêt.....	3
1.2.2.2. La pêche.....	3
1.2.3. Secteur de l'Elevage.....	4
II. Utilisation des ressources naturelles et désertification.....	5
2.1. Exploitation des ressources naturelles	
2.1.1. Les ressources forestières.....	5
2.1.1.1. Exploitation de la forêt pour le bois de chauffe.....	5
2.1.1.2. Exploitation de la forêt pour le bois d'œuvre et de service.....	6
2.1.1.3. Exploitation de la forêt pour l'agriculture..	7
2.1.1.4. Exploitation de la forêt pour l'Elevage.....	8
2.1.1.5. Conclusion sur les ressources forestières....	8
2.1.2. Les ressources sol .....	9
2.1.2.1. Occupation des sols.....	9
2.1.2.2. Caractéristiques.....	9
2.1.2.3. Menaces.....	9
2.1.3. Les ressources en eau.....	10
2.1.3.1. Les potentialités.....	10
2.1.3.1.1. Les eaux de surface.....	10
2.1.3.1.2. Les eaux souterraines.....	11
2.1.3.2. Les utilisations.....	11
2.1.3.3. Menaces notées au niveau de la ressource eau.	12
2.2. Les systèmes de production.....	12
2.2.1. Le domaine agroforestier.....	12
2.2.2. Le domaine sylvopastoral.....	13
III. Analyse des politiques de développement rural .....	14
3.2. La politique forestière.....	16
3.2.1. Redéfinition des orientations.....	16
3.2.2. Caractéristiques des projets forestiers à impact sur la participation des populations.....	17
3.2.2.1. Domaine de l'aménagement des forêts naturelles	17
3.2.2.2. Le domaine de la conservation des eaux et de sol.....	17
3.2.2.3. Le domaine de l'aménagement intégré des terres	18
IV. Articulation des interventions en milieu rural et participation des populations.....	19
4.1. Typologie des interventions de développement rural et participation des populations.....	19
4.1.1. Les opérations en régie.....	19
4.1.2. Les travaux communautaires.....	19
4.1.3. L'utilisation des primes et des vivres PAM .....	19
4.2. Les contraintes à la participation des populations.....	20
4.2.1. Contraintes législatives.....	20
4.2.2. Les contraintes institutionnelles.....	20
4.2.2.1. Le fonctionnement des coopératives.....	21
4.2.2.2. La décentralisation.....	21
4.2.3. Les contraintes politiques.....	21

V <sub>e</sub>	Proposition pour une meilleure participation des populations	22
	5.1. Principes généraux.....	22
	5.2. Recommandations.....	22
	5.2.1. La législation foncière.....	22
	5.2.2. L'incitation des populations.....	22
	5.2.3. Organisation des populations.....	23
	5.2.4. Le transfert de technologies au monde rural : ...	23
	5.3. Proposition pour la rencontre régionale du CILSS.....	23
	Références Bibliographiques.....	24

## I/ - PRESENTATION DU PAYS

### I.1. Situation géographique et économique

Vaste Pays enclavé de 1 267 000 km<sup>2</sup>, le Niger est à 700 km du port maritime le plus proche. Sur le plan écologique, il se subdivise en trois zones ; une zone désertique couvrant 75 % de sa superficie ; une zone semi-aride (15 %) et une faible frange Sud agricole (44 797 km<sup>2</sup>) de précipitation comprise entre 350 et 700 mm.

Les sols sont en général sableux et latéritiques sur les plateaux. Les sols irrigables ne dépassant pas 200 000 ha se situent le long du fleuve Niger, dans les dallols du département de Dosso, le long du goulbi de Maradi et de la Komadougou à l'Est du Pays. Les terres mises en culture s'élèvent à 3,5 millions d'hectares dont seulement 21 000 ha irrigués.

La population s'élève à 6,5 millions d'habitants dont 85 % demeure rurale, alors que l'agriculture rentre seulement pour 1/3 dans la constitution du produit intérieur brut par tête d'habitant qui reste un des plus faibles du monde (200 à 250 dollars). Concentrée dans la frange méridionale large de 200 km, la population présente de forte densité autour des villes de Maradi, Zinder et Niamey ; son taux de croissance est estimé à environ 2,8 %. L'économie du Pays a connu une croissance due à l'exploitation de l'Uranium de 79 à 82. Elle s'est dégradée de 83 à 88 suite à la dégradation du marché de l'uranium.

Avant la sécheresse 69-73, l'économie du Pays était marquée par la production arachidière et cotonnière et par l'exportation de la viande et du cheptel. A l'heure actuelle, le produit agricole rentre pour 33 % du produit national et son accroissement est essentiellement lié à une augmentation des terres cultivées au détriment des forêts.

### 1.2. Secteurs du Développement rural

#### 1.2.1. Le secteur de l'agriculture

Une distinction est à faire entre les cultures sèches et les cultures irriguées qui représentent une maîtrise des facteurs de production et corrélairement une intensification de l'agriculture ; il est admis que cette intensification est une mesure de lutter contre la désertification.

### 1.2.1.1. Les cultures sèches

Les superficies occupées par les cultures sèches ou pluviales s'élèvent à 4 000 000 d'ha soit 95 % des surfaces totales cultivées. Selon le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement il est consacré quelque 3 000 000 d'ha à la culture du Mil pur ou en association avec le Niébé. Les superficies des cultures pluviales croissent au rythme de 3,5 % des années 60 à nos jours, alors que les rendements sont en baisse continue. Le rendement moyen national du Mil est de l'ordre de 444 kg/ha pour la période 1960-1985. Pour la période 1976-1985, ce rendement est de 435 kg/ha. Les céréales constituent une spéculation de haute priorité et représentent l'aliment de base de la population ; le Mil et le Sorgho représentent environ 80 % de la production des cultures sèches. La production moyenne annuelle Mil-Sorgho s'estime à 1 760 000 T. La production de Niébé est en nette amélioration dans les années 80 alors que la production arachidière est en baisse.

### 1.2.1.2. Cultures irriguées

Elles sont représentées par le Riz, le Coton, le Sorgho et les cultures maraîchères de contre saison.

Le Riz bénéficie d'un encadrement rapproché à travers la création d'aménagements hydroagricoles avec irrigation contrôlée.

La dégradation des conditions climatiques et hydrologiques conduit naturellement à la réduction des terres irrigables ; la moyenne des superficies consacrées au Riz était de 24 900 ha de 1960 à 1985 ; cette moyenne a regressé ces dernières années et s'estime à 20 000 ha. La production moyenne annuelle de Riz varie de 70 000 à 75 000 T et les rendements se stabilisent à 2 700 kg/ha. Sur les 8 000 ha aménagés avec maîtrise de l'eau le long du fleuve, le rendement atteint 8 tonnes/ha. Cependant, la production ne couvre pas les besoins nationaux, et le Niger est importateur net et chronique de Riz.

Les cultures de contre saison sont pratiquées sur l'ensemble du territoire autour des multitudes de mares temporaires créées par l'accélération de l'érosion hydrique. Ces contre saisons sont pratiquées au détriment d'un couvert arboré installé naturellement autour des mares. Environ 70 000 ha sont exploités en cultures maraîchères de contre saison

## 1.2.2. Le Secteur de l'Environnement

### 1.2.2.1. La Forêt

Il serait fastidieux de décrire les différentes formations forestières existant au Niger, mais l'estimation du potentiel global des forêts naturelles et des plantations artificielles peut être donnée. Les terres relevant de l'administration forestière ont été évaluées en 1970 par la FAO et le chiffre de 14 millions d'ha a été avancé, soit 11 % de la superficie du Pays selon les études récentes du Projet PUSF (futur Bureau Technique Forestier), la surface forestière dont le recouvrement végétal atteint 10 % est estimée à 3 500 000 ha ; ce chiffre ne tient pas compte des forêts-parc des surfaces agricoles.

Comme toutes les terres, les forêts sont propriété de l'Etat et la politique forestière applique le code forestier de 1936 modifié en Août 1974 puis le 4 Mars 1984.

La Loi définit le régime des forêts naturelles qui se répartissent en forêts classées et en forêts protégées ; elle a également défini 15 espèces protégées.

Le Plan-Directeur de lutte contre la désertification prévoit l'aménagement d'environ 200 000 ha de forêts naturelles ; ce qui correspond à la superficie totale des 79 forêts classées.

Les Parcs et Réserves de faune estimés à 790 240 ha en 1981 s'élèvent à 8 805 240 ha en 1988 avec la création de la réserve d'Iférouane dans l'Aïr.

Les plantations artificielles (hormis les DRS/CES) constituées de bois de village, de ceintures vertes, de plantations industrielles sont évaluées à 30 000 ha.

### 1.2.2.2. La Pêche

Le potentiel halieutique dépend essentiellement du fleuve Niger qui fournit 50 % à 60 % de la production nationale. La surface totale des plans d'eau estimée à 400 000 ha avant la série de sécheresses des années 70 et 80 est réduite à 70 000 ha suite à l'endiguement des aménagements hydroagricoles et le retrait du Lac Tchad.

La réduction des captures et la raréfaction des espèces de poisson ont préoccupé le Gouvernement Nigérien qui a décidé en 1984 la création d'une direction des Pêches issue de l'éclatement de l'ancienne direction des eaux et forêts. Selon la Direction de la Faune Pêche et Pisciculture, la production nationale du secteur est passée de 11 000 Tonnes en 1978 à 2 000 Tonnes en 1985.

La politique de Développement des ressources halieutiques a été renforcée depuis 1981 avec le démarrage de deux projets. : Le premier financé par la FAO et le PNUD s'est penché sur l'élaboration d'un plan d'aménagement des pêcheries du fleuve Niger. Le second intitulé Projet de Développement de l'Aquaculture a déjà mis au point et vulgarisé les techniques d'élevage de Tilapia en cages flottantes et en Etang.

#### 1.2.3. Secteur de l'Elevage

Il représente le deuxième pilier de l'économie rurale après l'agriculture et contribue pour 17 % au PIB tout en restant traditionnel et extensif. La politique de développement de l'Elevage a mis l'accent sur la santé animale et l'apprévisionnement en eau depuis la création du Service de l'Elevage dans les années 1920. On distingue un élevage de case en zone agricole au Sud et un élevage pastorale transhumant au Nord. La faible pluviométrie du Nord rend l'agriculture aléatoire au point que l'Etat a promulgué en 1961 une Loi fixant la limite Nord des cultures à l'isohyète 350 mm. L'élevage extensif est la seule spéculation permettant de valoriser cette vaste zone à sol pauvre et à réserve en eau superficielle faible.

Le point d'achoppement de la politique de l'Elevage est l'absence de mesure de sécurité permettant de soustraire l'important cheptel des effets de la sécheresse. Les éleveurs gardent en mémoire les sécheresses de 1973 et de 1984 qui ont décimé leurs troupeaux. Les ranchs et les centres pastoraux créés de la période coloniale à nos jours ne peuvent être que des réserves de sauvetage des différentes races animales. Les études de production fourragère ont été peu développées au Niger.

En 1979, le Projet Elevage Niger Centre Est financé par la Banque Mondiale a proposé au bout de 8 ans de fonctionnement un modèle d'amélioration de la productivité de l'élevage. La stratégie consiste à organiser les éleveurs en association ou coopératives en implantant des

centres pastoraux. Le Projet a dégagé les inter-relations entre les zones agricoles et l'élevage pastoral d'une part et entre le pastoralisme et la gestion des ressources naturelles ; cette situation a conduit la Banque Mondiale et le Gouvernement Nigérien à discuter la mise sur pied d'un projet intégré de gestion des ressources naturelles qui prendrait en compte des actions forestières pastorales et la place de l'Elevage en zone agricole.

## II/ - UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DESERTIFICATION

### 2.1. Exploitation des ressources naturelles

Les principales ressources naturelles soumises à la désertification , et dont la gestion rationnelle par les populations sera abordée dans les éléments de stratégie sont les forêts, l'eau et le sol.

Les caractéristiques de la désertification dans les pays sahéliens sont :

- l'exploitation abusive des forêts naturelles pour le bois de chauffage principalement ;
- l'extension des surfaces cultivées ;
- le surpâturage et les feux de brousse.

Nous allons analyser l'utilisation de ces différentes ressources et ses conséquences au Niger.

#### 2.1.1. Les ressources forestières

L'estimation du potentiel forestier en terme de volume bois peut être faite à partir des productivités théoriques connues au Sahel mais la présente étude se limitera aux chiffres des prélevements pour mesurer l'impact de l'exploitation forestière sur un écosystème fragilisé par les sécheresses.

##### 2.1.1.1. Exploitation de la forêt pour le bois de chauffe

La forêt est principalement exploitée pour le bois de feu qui représente 80 % des besoins énergétiques du Pays. En 1984, l'étude filière bois du Projet Forestier Banque Mondiale estime que la consommation

annuelle de bois de chauffe par personne est de 267 kg, soit 1,1 t stère ; le besoin national en bois de feu pour une population de 6,2 millions d'habitants se chiffre à plus de 8 millions de stères ; ce qui dépasse largement la production annuelle des forêts du Pays.

Il est reconnu au Niger que ce prélèvement de bois se fait de façon anarchique ; les exploitants ne connaissent pas le taux de prélèvement supportable par les forêts et considèrent la ressource comme gratuite ; aucun investissement n'est réalisé dans ces zones de prélèvement. L'essentiel du bois de feu est destiné aux centres urbains. La population urbaine estimée à 750 000 habitants consomme en moyenne 200 000 T de bois de feu par an, d'où une déforestation totale sur un rayon de 100 km autour des grandes villes comme Maradi, Zinder et Niamey.

Ainsi, il s'est développé un commerce florissant d'une ressource dont la valeur résiduelle est nulle. En 1985, 1,5 milliard de F CFA de chiffre d'affaire a été réalisé dans la vente de bois de chauffe.

Même si l'apprévisionnement en bois de la ville de Niamey se fait sans rupture (65 % du bois est acheminé par véhicules motorisés), les prix ont évolué de 3 600 F le stère (détailleur) en 1984 à 6 000 F en 1988. Cette évolution des prix exprimé sans doute, la raréfaction de la ressource bois. Une enquête de la Recherche Forestière, effectuée à Torodi (60 km de Niamey) a montré que les diamètres des bois acheminés dans la capitale sont de plus en plus faibles. Si l'essentiel du bois de chauffage est soustrait des formations naturelles à combretacées sans que ces formations aient été aménagées ; un effort d'aménagement aussi minime soit-il <sup>améliorerera</sup> considérablement la productivité des combretacées.

#### 2.1.1.2. Exploitation de la forêt pour le bois d'œuvre et de service.

Les consommations précises de ces deux catégories de bois sont difficiles à évaluer sur l'ensemble du territoire national. Les statistiques font apparaître que presque 100 % du bois d'œuvre est importé.

Pour le bois de service, outre la ressource naturelle constituée d'Anogéissus, de doumiers et de rôniers, les perches d'Eucalyptus et de Neems sont largement utilisées.

Les plantations du Projet Forestier - Banque Mondiale, démarrée en 1979 sont exploitées à partir de 1985 et fournissent en début d'exploitation 25 % de perches et 75 % de bois de chauffage. L'amélioration de la clientelle des perches (Société d'Electricité, Etables, etc) a amené le Projet à inverser les proportions affectées à chaque produit de ses coupes.

#### 2.1.1.3. Exploitation de la forêt pour l'agriculture

Les populations ont toujours considéré les forêts comme des réserves foncières permettant d'accroître la production agricole par extension des surfaces cultivées ; le défrichement des terres est très important à prendre en considération pour appliquer l'accroissement de la production nationale lorsque le développement technologique est faible.

Nous ne disposons pas de statistique sur la durée des jachères, mais il est connu que dans plusieurs régions du Niger, il existe des champs dunaires abandonnés, suite à la baisse de fertilité ou au croûtage des sols.

L'augmentation de la population conduit à une réduction des temps de jachère. Un défrichement de la forêt au rythme de 60 000 ha environ par an est noté au Niger, alors que l'effort total de reboisement ne dépasse guère 30 000 ha. Le Projet de Développement Rural Intégré de Kéita a montré le cliché de cette évolution produite de 1956 à 1979.

"La taille et le nombre de villages ont augmenté", "l'examen des photo-aériennes montre qu'une partie importante de bois des fonds des vallées, présents en 1955 dans des zones marécageuses ont laissé la place aux cultures annuelles". On peut être amené à poser la question suivante :

Les paysans exploitent-ils les ressources naturelles de façon abusive, parce qu'ils sont économiquement démunis dans un contexte sociale monétarisé ?

#### 2.1.1.4. Exploitation de la Forêt par l'Elevage

Au-delà de la production de bois et des autres fonctions traditionnelles de la forêt (protection des sols), l'Elevage sous forêts est très connu au Sahel ; l'Elevage représentant le deuxième pilier de l'économie nationale a un impact certain sur l'écosystème étant donné qu'il est pratiqué de façon extensive.

Il n'y a aucun doute que les animaux participent à la régénération des espèces ligneuses en participant à leur ressemis direct et en ameublissant le sol. Cependant, en saison sèche, le cheptel Nigérien très élevé (11,2 millions de têtes en 1982) ne trouve pas le pâturage suffisant à son besoin alimentaire. Dans le système d'élevage actuel, les dégâts sur les arbres, causés par l'ébranchage pour le fourrage est lié au pâturage incontrôlé. L'émondage ne doit être interdit mais exécuté rationnellement selon des normes à retenir après des recherches sous différentes écologies.

Le couvert herbacé des forêts joue ou peut jouer des rôles importants pour l'élevage et la régénération des forêts. Il est établi en forêt de Guesselbody près de Niamey que toute politique visant à mettre en place des techniques de coupe de foin sous forêt outre que la libre pâturage ne peut obtenir la participation des populations.

#### 2.1.1.5. Conclusion sur les ressources forestières

Nous avons mis l'accent sur la pression que l'homme exerce sur son environnement sans lancer le débat des causes de la désertification ; il n'est pas nécessaire de faire la part des choses entre les facteurs climatiques et humains entrant dans le processus de la désertification ; il est indéniable que le total pluviométrique décroît depuis 20 ans mais il y a une diversité de situation sur le terrain.

Selon la variabilité des pluies dans l'espace et le temps, il s'est produit, soit une dégradation du couvert végétal (mort à 50 % de la forêt de Mounouk à Diffa en 1986), soit une régénération de ligneux et même des herbacées pérennes ; c'est le cas de Andropogon gayanus dans la région de Tahoua.

L'objectif de notre étude est de montrer que tout n'est pas totalement perdu au Sahel et que des potentialités des recherches forestières de l'INRAN, et celles du PUSF et du Projet Kéita ont montré la forte capacité de régénération des forêts naturelles ayant reçu un minimum de mesures techniques.

Il appartient aux différents services forestiers de faire croire aux populations et les amener à accepter la pertinence de ces mesures techniques.

#### 2.1.2. Les ressources sols

##### 2.1.2.1. Occupation des sols

Pour un pays classé aride à 75 % de sa superficie, la population peut dépasser la capacité d'accueil du sol d'ici à l'an 2 000 si un effort important n'est pas déployé en matière de conservation des sols. Sur 126,7 millions d'ha de superficie nationale seulement 11 millions d'ha sont cultivables dont 240 000 ha irrigables. A l'heure actuelle 4 000 000 d'ha environ sont cultivés au Niger avec un taux extention annuel de 3 % de 1960 à nos jours.

##### 2.1.2.2. Caractéristiques

Les sols Nigériens restent très exposés à la déflation éolienne et à l'érosion hydrique. Sur les sols agricoles il est noté une diminution de la restitution organique et une baisse de fertilité matérialisées par une baisse des rendements agricoles.

Les sols forestiers sont caractérisés par l'extension de sols dénudés alternant dans l'espace avec des bandes et des tâches boisées donnant l'appellation de brousse tigrée ou tachetée ; ces sols dénudés sont encroûtés et représentent environ 40 à 60 % des surfaces forestières. Ils reposent sur une strate latéritique endurcie ou fracturée. Le taux de pénétration de l'eau est extrêmement faible.

sont  
Les sols/en général, acides, riches en fer et en aluminium. L'acidité du sol est par ailleurs une condition favorable à l'utilisation du phosphate qui est une ressource naturelle existante au Niger.

##### 2.1.2.3. Menaces

En 1982, Cloudsley et Thompson notaient qu'"au cours des cinquante dernières années le Sahara aurait englouti quelque 650 000 km carrés de terre arable". Le PNUE fait ressortir que environ 1,5 million d'ha sont affectés par la désertification en bordure du Sahara. La part du Niger dans ces estimations mérite d'être évaluée ; les seules informations techniques que l'on peut fournir sont les pertes de terre évaluées à 40 000 tonnes environ de terre arrachée par ha et par an dans l'Adder Doutchi.

Le Projet Intégré Kéita rapporte que dans la même région il s'est produit de 1956 à 1975 un élargissement des koris 3 à 5 fois ; des centaines d'ha de terre fertiles de vallées ont disparu. Le même Projet montre par comparaison de photos aériennes une augmentation des surfaces occupées par les dunes vives ; ces différentes observations doivent être faites sur l'ensemble des surfaces agricoles du Pays et une analyse approfondie doit être faite.

#### 2.1.3. Les ressources en eau

Dans un Pays aride une bonne gestion de l'eau est une condition nécessaire à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire. Pour ce faire, le Niger a fait le point de ses potentialités en eau mais leur exploitation est encore très faible surtout dans le domaine de l'agriculture irriguée.

##### 2.1.3.1. Les potentialités

On a coutume de dire que le Niger flotte sur une mer souterraine ; en effet, les réserves en eau profonde sont importantes et les eaux superficielles n'ont pas été suffisamment mobilisées.

###### 2.1.3.1.1. Les eaux de surface

Le réseau hydrographique comprend le fleuve Niger longue de 550 km environ sur le territoire national, ses affluents dont les plus importants sont la Mekrou et la Sirba ; la Komadougou à l'Est, le Goulbi de Maradi, les vallées fossilles appelées Dallol et la Maggia. Ce réseau hydrographique charrie d'importante quantité d'eau exploitable pour l'agriculture. Selon le Ministère de l'Hydraulique, les eaux de surface sont estimées comme suit :

./.

Cours d'eau	Quantité annuelle d'eau en m <sup>3</sup>
Fleuve Niger	29 milliards
Mékrou	8 millions
Sirba	600 millions
Komadougou	450 millions
Goulbi Maradi	180 millions.

#### 2.1.3.1.2. Les eaux souterraines

Les plus importantes sont les formations du Continental Terminal ; quatre nappes de quelque milliard de mètres cubes sont à une profondeur de 20 m et peuvent être considérées favorables à l'irrigation. Deux nappes captives de plusieurs centaines de millions de m<sup>3</sup> s'étendent de l'Air au Liptako Gourma. Au compte des formations supérieures on peut noter les eaux du bassin du Tchad et les eaux du socle situées au Liptako, dans l'Air et dans le Damagaram.

Les potentialités des formations inférieures sont principalement les eaux fossiles du Ténéré.

#### 2.1.3.2. Les utilisations

Les principales utilisations des ressources en eau du Niger sont :

- la consommation humaine avec 12 000 points d'eau ;
- l'activité minière d'Arlit ;
- l'agriculture par laquelle l'irrigation est faible par rapport aux potentialités le long du fleuve Niger.

On note seulement 8 000 ha aménagés par l'ONAHNA avec maîtrise de l'irrigation et possibilité de deux récoltes par an.

La topographie du Pays et la dégradation de l'environnement ont favorisé le ruissellement des eaux de pluie et occasionné la création de multiples mares temporaires. Les cultures maraîchères de contre saison

sont pratiquées autour de ces mares pour plus de 70 000 ha pour environ 200 000 paysans.

La politique des barrages n'est pas très développée au Niger. Les principaux barrages collinaires à buts agricoles sont érigés dans l'Adder Doutchi-Maggia, alors que des sites non aménagés existent.

#### 2.1.3.3. Menaces . notées au niveau de la ressource eau

Deux facteurs étroitement liés au phénomène de désertification affectent les ressources en eau:

- la dégradation des réseaux superficiels par l'érosion éolienne et hydrique qui ensable de manière inquiétante les cours d'eau et les barrages ;
- le déficit pluviométrique connu au Sahel depuis 1969 et la faible capacité d'infiltration des sols n'ont pas permis la recharge des nappes souterraines.

#### 2.2. Les systèmes de production

Nous abordons les systèmes de production non pour les décrire mais pour poser des questions relatives à leur autoreproductibilité et à leur limite de fonctionnement. Des écrits ont déjà noté la perturbation des systèmes de jachère et le conflit Agriculture-Elevage.  
Dans les deux grands domaines agroforestiers et sylvopastoraux, les arbres jouent-ils efficacement leurs rôle ?

Les populations rurales s'efforcent-elles à entretenir le fonctionnement des systèmes de production ?

##### 2.2.1. Le domaine Agroforestier

Il est surtout illustré par le Parc à Acacia albida dans toute la zone sahélienne et le Parc Néré karité dans la zone Nord soudanienne très limitée au Sud du Pays. Il s'agit de vieux peuplements d'âge inconnu. Des missions de terrain du Projet Forestier - Banque Mondiale et de la Recherche Forestière ont noté une mortalité élevée des vieux Acacias albida d'Est en Ouest du Pays. Le taux de régénération est très faible voire même nul dans des zones à faible densité humaine comme la zone du fleuve Niger. Par respect à tort de la législation forestière, ces vieux Gaos (Acacia albida) ne sont pas exploités alors qu'ils peuvent exercer une forte concurrence et

défavoriser ainsi la régénération naturelle. Dans la plupart des cas de figure, ces forêts-parcs ne sont pas installées de main d'homme. Les paysans les entretiennent sans souci de la relève des parcs préexistants ; au cours des sarclages des champs dunaires, les jeunes Gaos sont détruits.

Une sylviculture jardinière de Acacia albida est possible avec une réelle participation des populations. Deux projets de régénération naturelle assistée de Gao exécutés dans le Département de Dosso de 1981 à 1989 a permis de renouveler le Parc à Gao de la région moyennant une rémunération symbolique des paysans. Une enquête évaluation permettra de savoir si les populations de la zone font attention aux jeunes pousses de Gao sans intervention d'un projet. Le respect de la propriété individuelle ou familiale des exploitations agricoles par les deux projets à jouer un rôle important pour la participation des populations.

#### 2.2.2. Le domaine sylvopastoral

L'écosystème des vastes zones sylvopastorales est très peu perturbé par l'activité humaine ; la faible diversité biologique est surtout liée à l'aridité du climat. Les sols dunaires ou sablo-limoneux sont représentés par Acacia ehrenbergiana et Acacia raddiana. Le couvert herbacé représenté par le genre *Cenchrus* se renouvelle annuellement. La grande mobilité des troupeaux permet de ne pas dépasser la capacité de charge des régions pastorales. Cet élevage extensif n'a présenté de réel danger de désertification qu'autour des points d'eau modernes (forages profonds) installés dans la zone pastorale. En moyenne 10 000 têtes de bétail y sont abreuves par jour en période sèche d'Avril à Mai.

Des concepts modernistes tentent de sédentariser les éleveurs, de découper l'espace pastoral et d'y affecter des titres fonciers. Nous admettons qu'en cas de mauvaise année (sécheresse) il n'existe pas de mesure de sécurité. Au plan sylvicole, en tout état de cause on ne peut recommander du reboisement à objectif production de fourrage ; par contre la régénération naturelle peut être assistée par des actions de conservation des eaux et du sol.

### III/ - ANALYSE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT RURAL

Malgré les efforts consentis depuis une cinquantaine d'années par l'administration moderne étatique dans le domaine agricole, on note une faible performance des productions rurales et une dégradation continue des ressources naturelles. Les stratégies proposées par les services techniques ont été sectorielles jusqu'aux années 70. La sécheresse 68-73 a démontré la fragilité des politiques de Développement rural et même leur inefficacité. Les projets forestiers, agricoles et d'élevage qui s'en ont découlé ont engagé une démarche intégrée qui, dans les faits est une juxtaposition d'actions sectorielles sous une même administration. Une prise de conscience réelle de l'inefficacité des différentes politiques de développement est faite mais traduite par des déclarations d'intention ; pourtant une mise en cause du système d'intervention des services techniques et des Lois s'impose pour mettre le paysan en confiance et permettre une participation effective des populations rurales aux prises de décision et à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire.

Il est toujours cité des limites d'application des technologies à améliorer les productions rurales sans référence aux contraintes institutionnelles, législatives et politiques réelles qui menacent le paysan Nigérien. Principal producteur, le paysan est le citoyen dont le revenu est le plus bas. "Victime des termes de l'échange entre les besoins d'une production nationale éditée par l'Etat et un système de subsistance, le producteur rural nigérien affiche une attitude de méfiance et ne participe aux stratégies nationales que par les rapports de force entre lui et l'Etat.

Depuis une quinzaine d'années, les projets constituent les moyens essentiels d'intervention des services techniques de l'Etat. Certains projets sont parvenus à obtenir la motivation des populations et ont jeté la plate-forme à un développement rural pris en charge par les paysans. Dans les différents secteurs, l'examen des contraintes et des projets dont l'impact a été positif nous permettra de dégager des éléments d'amélioration des stratégies d'intervention en milieu rural.

#### 3.1. La Politique Agricole

En 1982, des réflexions profondes ont été faites sur les interventions de l'Etat en milieu rural ; il ressortait qu'une meilleure responsabilisation des paysans doit être obtenue. Ce transfert de responsabilité s'est traduit dans l'exécution des programmes par l'apparition de contraintes

d'ordre politique, socio-économique et corollairement de contraintes techniques. Nous avons déjà fait ressortir que la lutte contre la désertification s'identifie à la lutte pour l'autosuffisance alimentaire ; or l'amélioration de la production agricole est supposée liée à l'intensification de l'agriculture c'est-à-dire à une consommation accrue d'intrants agricoles.

Au Niger, à partir de 1982 l'Etat a supprimé les subventions sur les intrants agricoles et a transféré plus tard la centrale d'approvisionnement (monopole d'Etat) aux coopératives à un moment où celles-ci rencontraient des problèmes de gestion.

Les prix agricoles à la production sont toujours bas (3 000 F CFA le sac de Mil) et ne permettaient pas aux producteurs ruraux d'investir dans leur propre exploitation.

Le crédit agricole a été supprimé avec la fermeture de la CNCA quand bien même une forme de crédit s'est développée dans les projets sous la dénomination de fonds de roulement.

Dans cette situation de pauvreté, en l'absence de culture de rente les populations rurales obtiennent des revenus monétaires en exploitant et en commercialisant les ressources forestières.

Au plan technique l'accent de la politique agricole est mis sur les cultures sèches et les techniques recommandées sont l'utilisation de semences améliorées et l'utilisation des engrains ; dans le contexte climatique de ces dernières années (variabilité pluviométrique) l'utilisation d'engrais est néfaste aux plantes, sur le plan hydrique, les variétés productives sont en général peu résistantes aux sécheresses, d'où une méfiance des paysans vis-à-vis des thèmes techniques recommandés.

En cultures irriguées, l'orientation politique est assez conséquente ; un effort d'investissement de base est consenti pour aménager annuellement les bordures du fleuve Niger ; un office est créé à cette fin. L'écoulement de la production de paddy est assuré par les coopératives les plus fonctionnelles du pays. En aval de la production rizicole, l'office du Riz du Niger (office para étatique) assure sa commercialisation.

Le volant de sécurité de la production agricole est la maîtrise de l'irrigation et un progrès sensible s'accomplit déjà avec les cultures de contre saison. Le développement des barrages et les retenues collinaires est possible.

### 3.2. La politique forestière

#### 3.2.1. Redéfinition des orientations

De la création du service forestier dans les années 30 jusqu'à la fin des années 70 on pensait que le reboisement seul avec des essences à croissance rapide (exotiques) allait résoudre la dégradation des ressources naturelles ; tout l'effort de la recherche et des services forestiers, tendait à combler un déficit énergétique. Au lendemain de la période 69-73, les bailleurs de fonds sont parvenus à réaliser au Niger de grandes plantations en blocs de Neems et d'Eucalyptus, faisant ainsi suite aux modestes bois de village préconisés par le Service Forestier dans les années 1960. Dans le Département de Tahoua où le relief est très accidenté, des travaux de conservation des eaux et du sol ont démarré depuis 1963. Jusqu'aux années 80, la politique forestière est restée la même avec une connotation répressive ; au plan technique, les forêts naturelles étaient léguées au second plan et ne faisaient l'objet d'aucun aménagement. Le reboisement se faisait en utilisant les populations comme main-d'œuvre figurante et non comme actrices dans les domaines et conceptions des opérations 1972 a marqué la foresterie nigérienne non pas en changeant sa politique mais en y injectant des moyens financiers sous forme de Projets. Les activités du Service Forestier se résument à celles de 35 projets financés par la Communauté Internationale pour un montant de 14,7 milliards de F CFA.

En 1989, tous ces projets forestiers auront pris fin. suite aux résultats médiocres des plantations et à la persistance de la dégradation des ressources naturelles, un débat national sur la lutte contre la désertification fut organisé en Mai 1984. Ses recommandations ont été compilées sous la dénomination de "Engagement de Maradi". On comprenait que la désertification avait des dimensions multiformes et que son combat dépassait la compétence des seuls forestiers. Dès lors, des réorientations se sont imposées pour la plupart des projets en cours. Certains projets comme le PUSF avaient marqué leurs orientations sur l'aménagement des forêts naturelles depuis 1982 en restant pionnier. En 1986, le Projet Forestier Banque Mondiale lance la démarche aménagement des terroirs sous l'appellation Aménagements cantonaux. Des techniques appliquées par les projets forestiers dans les années 80 et par certains projets antérieurs comme le Projet Brise-vent de la Maggia ont donné de l'espoir à la lutte contre la désertification.

### 3.2.2. Caractéristiques des projets forestiers à impact majeur sur la participation des populations

Les résolutions du Débat de Maradi (Mai 1984) étaient prises sous l'égide du Conseil National de Développement qui est une structure de mobilisation regroupant les coopératives et la Samarya (organisation des jeunes). Ainsi la prise de conscience de la gravité du phénomène de désertification a été importante. L'ensemble des couches socio-professionnelles a reconnu la faiblesse des moyens engagés par l'Etat à travers les services forestiers.

La Nation entière prit alors l'engagement de fournir des efforts à travers une participation des populations.

Les projets ci-après ont reçu une adhésion des populations parce que leurs modalités d'interventions ont entièrement fait confiance en la capacité des ruraux à être maîtres de leur sort.

#### 3.2.2.1. Domaine de l'aménagement des forêts naturelles

Le Projet PUSF financé par l'USAID a proposé le premier aménagement de la forêt classée de Guesselbodi sous la responsabilité des populations des villages environnant organisés en une coopérative ; cette forêt de 5 000 ha est classée depuis 1948. L'organisation proposée par le PUSF est prise en exemple par plusieurs bailleurs de fonds pour le Niger et pour la sous-région. Ainsi un vaste programme est en étude par la GTZ (Allemagne Fédérale).

Le but de l'aménagement a été d'exploiter la forêt et de répartir les bénéfices entre les populations représentées par la coopérative et un investissement dans la même forêt. Auparavant, les ventes de permis d'exploitation allaient totalement au Trésor National. La coopérative est responsabilisée pour les activités de coupe, la vente des permis aux bûcherons, l'achat du bois et sa vente aux transporteurs et grossiste de bois de la ville de Niamey. La coopérative est autonome dans sa gestion interne.

#### 3.2.2.2. Le domaine de la conservation des eaux et du sol

Le Projet de Développement Rural Intégré de Kéita, financé par l'Italie (29 millions de dollars US) a abordé la restauration des sols et

l'aménagement des bassins versants. Il a attaqué les problèmes d'érosion que les populations connaissent bien ; des initiatives paysannes existaient déjà ; l'insuffisance des terres arables pour une forte population humaine a fait comprendre aux populations que le Projet venait les aider dans une orientation qu'elles ont choisie. Des lopins de terre associés aux ouvrages CES/DRS étaient distribués aux paysans; pour l'effort journalier qu'elles déployaient, les populations recevaient des rations alimentaires. Le Projet a réalisé des fixations de dunes, des fixations de berge et des plantations de brise-vent.

#### Le Projet Brise-vent Bouza

Exécuté par l'ONG américaine CARE International depuis 1974, ce Projet a reçu l'adhésion totale des populations confrontées à l'érosion de la vallée de la Maggia (3 000 ha) et aux difficultés de s'approvisionner en bois de service surtout. Il a aidé les paysans à réaliser les plantations familiales ou industrielles. Avec la population, CARE a réalisé 700 km de brise-vent à travers la vallée actuellement un mode d'exploitation des brise-vent au bénéfice des villages est à l'étude. La production et la commercialisation de perches d'Eucalyptus et surtout de Neem font l'objet d'une spéculation importante dans la région.

#### 3.2.2.3. Le domaine de l'aménagement intégré des terroirs

##### - Le Projet Forestier Banque Mondiale

En 1985, le Projet a réorienté ses interventions vers une approche globale et intégrée, il a choisi deux cantons expérimentaux au lieu de villages, dont la surface géographique et les activités sont restreintes. L'organisation sociale semble homogène au sein d'un canton dont l'organe de mobilisation est le conseil local de développement.

La première approche des populations a été le dialogue et la négociation des actions concrètes. Les modalités de réalisation des actions techniques sont retenues d'un commun accord et consignées sous forme de contrat. Partant du traitement d'un kori menaçant le village de Moriban , l'aménagement du canton de Tondikandia a sensibilisé et mobilisé les populations de la région pour des vastes programmes de CES/DRS identifiés par une équipe pluridisciplinaire. Les mares de la région ont été prise en compte pour les cultures de contre saison. En contrepartie, des efforts fournis par la population de Moriban , le village a reçu du Projet le fonçage d'un puits moderne.

#### IV/ - ARTICULATION DES INTERVENTIONS EN MILIEU RURAL ET PARTICIPATION DES POPULATIONS

Les pays en développement sont en général ouverts à tous les pays capables de leur fournir une aide quelle que soit sa forme et son appartenance idéologique. Cette situation se traduit sur le terrain par une multitude de projets proposant des formes diverses quelquefois contradictoires de participation des populations.

##### 4.1. Typologie des interventions de développement rural et participation des populations

###### 4.1.1. Les opérations en régie

Cette forme d'intervention en milieu rural a déjà montré ses limites ; elles ont été appliquées aux plantations artificielles visant à fournir du bois vendu par des structures non gérées directement par les populations rurales ; les opérations en régie n'ont pas une capacité d'autoreproduction dès que le financement (souvent extérieur) s'arrête. La première phase du Projet Forestier Banque Mondiale, Les ceintures vertes ont été réalisées en régie. Les populations ont été utilisées comme main-d'œuvre payante et restent attentistes à la fin des projets.

###### 4.1.2. Les travaux communautaires

Au lancement de mot d'ordre de lutte contre la désertification, les pouvoirs politico-administratifs sont parvenus à mobiliser les populations à réaliser des plantations "Engagement de Maradi" ou bois des Samarya (bois des jeunes). Il est constaté qu'à la fin des réalisations souvent de grande envergure, la population ne prend pas en charge le suivi de manière délibérée ; les services techniques se sont occupés par la force des choses de l'entretien des actions mises en place.

###### 4.1.3. L'utilisation des primes et des vivres PAM

Deux conséquences ont été remarquées quant à la participation des populations :

- L'intérêt justifiant la participation a été la prime ou les autres formes d'aide ; dans ce cas, les populations cessent de participer dès que s'arrêtent les primes ;

- le deuxième type de conséquence est bien illustré par le Projet Intégré Kéita qui tout en distribuant des rations alimentaires s'attaque à un problème qu'affronte déjà les populations. Il s'agissait de distribuer aussi des terres restaurées à une population dont la densité élevée dépasse la capacité des terres cultivées. Leur participation effective sera entremise par l'obtention de lopins de terre.

Plusieurs formes d'interventions de Projets ou de services de l'Etat se sont succédées dans les villages ou régions sans que les populations assurent la continuité des actions mises en place. Leur intérêssément est lié à des intérêts immédiats comme la distribution de terre pour les programmes d'aménagement ; la distribution de salaire ou de biens matériels.

La conclusion à tirer des programmes de développement est leur évolution séparée de la communauté rurale quand bien même quelques succès d'intégration sont obtenus lorsque les contraintes majeures sont levées. L'harmonisation des interventions des bailleurs de fonds à l'endroit des populations cibles est à chercher pour un premier temps.

#### 4.2. Les contraintes à la participation des populations

Nous avions souligné qu'il existe des projets auxquels les populations ont participé pleinement. Il s'agit entre autres du Projet PUSF et du Projet Kéita qui ont fait preuve de souplesse au plan institutionnel et législatif ; ces cas de figure suscitent des réflexions sur les contraintes suivantes :

##### 4.2.1. Contraintes législatives

Même si le régime foncier coutumier devrait avoir des limites imposées par une démographie galopante, la position de l'Etat sur la question foncière a accru les appréhensions du monde rural à ce sujet. Toute action de développement est assimilée à l'Etat qui a le droit d'exproprier un village de ses terres.

Le Projet PUSF tout en intervenant dans une forêt classée donc soustraite par définition au contrôle des populations a fait renaître l'espoir de voir ces populations jouir des bénéfices issus de la forêt. Le déclassement n'a pas eu lieu ; cependant, il y a eu transfert de décision aux populations

à travers la politique de gestion proposée par le Projet. Dans le cas du Projet Kéita, la distribution de la terre est déjà un droit de propriété octroyé à chaque paysan.

#### 4.2.2. Les contraintes institutionnelles

##### 4.2.2.1. Le fonctionnement des coopératives

Depuis 1984, le Niger a mis en place la Société de Développement qui doit se traduire au niveau de la responsabilisation des populations rurales par l'institutionnalisation des coopératives autogérées à l'échelle villageoise. Ces coopératives auraient pu être fonctionnelles si elles avaient déclenché des activités économiques en facilitant l'accès au crédit agricole. Les coopératives regroupent les communautés villageoises au lieu de regrouper des producteurs donnés ou des personnes d'un même intérêt. L'aire géographique couverte par une coopérative peut regrouper des zones d'intervention de deux ou trois projets de développement dont les modes d'organisation des populations sont différentes. La généralisation des coopératives les transforme en services ou organes étatiques, d'où un manque de dynamisme et de garantie pour accéder à des crédits. La gestion des coopératives est confiée le plus souvent à des personnes influentes (commerçants notables) qui ne font pas l'unanimité des producteurs.

##### 4.2.2.2. La décentralisation

Il s'agit un modèle théorique de rapprochement des pouvoirs de décision politico-économique et des producteurs ruraux.

Le transfert des pouvoirs de décision n'est toujours pas effectif ; la philosophie de la décentralisation est bonne mais elle doit être complétée par une décentralisation des ressources financières de manière à faciliter l'accès au crédit agricole. La CNCA est fermée depuis 1985. L'absence d'investissement direct pour le paysan est un frein au développement rural.

#### 4.2.3. Les contraintes politiques

La situation économique du paysan est une des causes de son attitude vis-à-vis des ressources naturelles. L'agriculture ne bénéficie pas d'intrants suffisants et les produits agricoles n'améliorent pas le revenu des paysans ; seule une décision politique permettra au paysan d'améliorer son revenu par l'agriculture. La subvention accordée aux intrants agricoles par l'Etat est supprimée et il n'existe pas une politique de prix agricole qui favorise le paysan.

## V/ - PROPOSITION POUR UNE MEILLEURE PARTICIPATION DES POPULATIONS

### 5.1. Principes généraux

1<sup>o</sup> analyse succincte des programmes de développement rural ayant mobilisé et responsabilisé les populations fait ressortir les critères suivants comme principes à nos prépositions.

1<sup>o</sup>/ - Au plan législatif et foncier, un assouplissement des lois foncières étatiques.

2<sup>o</sup>/ - Au plan participation populaire l'existence d'une motivation matérielle réelle et le transfert des décisions aux paysans.

3<sup>o</sup>/ - Au plan technique, un dimensionnement des opérations au besoin et à la capacité d'une population humaine homogène

- . une multisectorialité des opérations techniques.

4<sup>o</sup>/ - Au plan institutionnel

- . appel à des compétences techniques; la recherche et les coopératives.

### 5.2. Recommandations

#### 5.2.1. La législation foncière

Le Niger se propose d'élaborer un code rural ; il ne peut être généralisé à l'ensemble du Pays comme l'a été le code forestier de 1936. En effet la diversité des situations écologiques, les différents modes et objectifs d'occupation de l'espace rural imposent l'application d'un code rural à des unités géographique. Cette réflexion épouse la démarche de l'aménagement des terroirs. Ce code rural doit partir des acquis des lois coutumières de manière à transférer le pouvoir de décision aux populations locales.

#### 5.2.2. L'incitation des populations

Les populations rurales doivent être encouragées par une politique agricole permettant d'accroître leurs revenus ; pour ce faire, la subvention de l'Etat sur les intrants agricoles doit être appliquée ; les prix agricoles et la commercialisation doivent être en leur faveur.

Le développement de l'irrigation doit permettre "l'intensification de l'agriculture. Dans le domaine de la foresterie les revenus de l'exploitation doivent revenir en partie aux populations riveraines organisées en coopératives. Les populations urbaines doivent être encouragées à utiliser des substituts énergétique par une politique de prix.

#### 5.2.3. Organisation des populations

Les coopératives s'avèrent nécessaires pour assurer la formation technique des paysans et pour adapter l'alphabétisation à leurs besoins. La restructuration et la redéfinition des coopératives s'impose. L'autogestion ne peut être obtenue par une volonté politique de couvrir tous les villages de coopérative.

#### 5.2.4. Le transfert de technologie au monde rural

La stabilité de l'écologie sahélienne est assurée par une diversité biologique et l'homme saquéien l'a compris en appliquant une approche multisectorielle dans la gestion de l'espace. Ainsi après l'échec des politiques sectorielles de développement rural, le concept d'aménagement intégré des terroirs reste la démarche réaliste qu'il convient de bien dimensionner à des unités géographiques homogènes. Les techniques à insérer dans le découpage de l'espace rural doivent tenir compte du savoir des populations locales. Ces techniques doivent être inspirées par les problèmes imposés par le milieu naturel et les conditions socio-économiques réelles.

#### 5.3. Proposition pour la rencontre régionale du CILSS

Au cours des analyses faites à travers le présent document, des références d'une approche participative aux actions de lutte contre la désertification ont été faites à l'endroit des structures suivantes :

- la coopérative de la forêt de Guesselbody ;
- le Projet Kéita et les populations des villages touchés par ledit Projet
- le Projet Forestier Banque Mondiale et les populations de Moribane pour le modèle d'aménagement cantonal de Tondikandia ;
- la coopérative rizicole de Mamary-Goungou.

Nous estimons que les coopératives citées pourront proposer les voies et moyens d'accroître la prise en charge de la lutte contre la désertification par les populations rurales.

REERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Projet National de Recherche Agronomique du Niger.
- Evaluation de la situation agricole 1986
- Projet de Développement de la Pêche et de la Pisciculture dans les Départements de Tahoua - Maradi - Zinder.
- Analyse du secteur forestier et proposition LE NIGER (Vol 1)
- Document de politique pour la forêt classée de Guesselbodi, NIGER.
- Guide pratique de l'aménagement de la forêt de Guesselbodi
- Note sur le Projet Kéita.